

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 25 avril 2025 à 20h00 selon convocation en date du 18 avril 2025

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : Mrs BIVERT - VINCENT - SIRIEIX - MICHOUX - VERNIENGEAL - TRONCHE - BUSSIÈRE

Absents excusés :
Mme VIGNAL (a donné procuration à M VINCENT)
Mme MINARD (a donné procuration à M MICHOUX)
M BRAZ (a donné procuration à M BUSSIÈRE)
M BOUILHAC (a donné procuration à M VERNIENGEAL)
Mme BRAULT (a donné procuration à M SIRIEIX)

Secrétaires de séance : M VINCENT et M TRONCHE

Délibération N° 2025-026 : Convention de mise à disposition d'agents employés à la sécurité des baignades

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention de mise à disposition de surveillant de baignade pour la saison 2025, proposée par le SDIS de la Corrèze.

Il explique que le recrutement direct risque de ne pas aboutir du fait de la pénurie de BNSSA à l'échelle du territoire national et notamment en Corrèze.

Il propose de ce fait de signer la convention avec le SDIS afin de sécuriser la surveillance de la baignade pour la saison

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Approuvent le projet de convention de mise à disposition de surveillant de baignade pour la saison 2025 proposée par le SDIS 19, ci annexée
- Autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention

Envoyé en préfecture le 30/04/2025
Reçu en préfecture le 30/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 019-211911300-20250425-DCM2025026-DE



Membres	12
Présents	7
Représentés	5
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de LIGINIAC, le 25 avril 2025.
Au registre sont les signatures

